



ASSOCIATION DE LA
FILIERE BIOLOGIQUE
EN REGION CENTRE-
VAL DE LOIRE



Rapport de gestion année 2024

La clôture comptable de l'exercice du 1 janvier au 31 décembre 2024 a été établie par la société d'expertise comptable Fiteco et contrôlée par Messieurs Peixoto et Rimmer, du cabinet Arche, commissaire aux comptes.

SITUATION GENERALE

Le total des produits d'exploitation de l'année 2024 s'élève à 1 278 398€, progressant de 9,9 % par rapport à 2023

Le total des charges d'exploitation de l'année 2024 atteint 1 259 847€ progressant de 8 % par rapport à 2023

Le résultat de l'exercice est positif à hauteur de 18 551 €

Au 31 décembre 2024 Les fonds propres sont de 407 389 € contre 381 785 € à fin 2023, les disponibilités s'élèvent à 188 448 €, soit + 35 418 euros par rapport à 2023.

NATURE ET EVOLUTION DES PRODUITS

C'est essentiellement la progression des subventions d'exploitation qui expliquent l'augmentation des produits en 2024

Nature des produits	Montant	Evolution 2023/2024
Subventions d'exploitation	836 756 €	13,60%
Formations et prestations	356 428	3,73%
Cotisations des adhérents :	75 248	-3,57%
Ventes des marchandises :	4318	-13,43%
Produits exceptionnels	14 147	77,73%
Transferts de charges	NS	NS
Produits financiers	834	77,57%
Produits divers gestion courante	49	-57,01%

Subventions d'exploitation: 836 756 €

Une augmentation importante de 100 K € et 13% des subventions composée principalement de :

- L'obtention de l'appel à projet #Bioreflexe lancé par l'Agence Bio pour un montant de 50 000 € (subvention dédiée quasi exclusivement à l'achat de prestation de communication)
- La montée en puissance en 2024 de plusieurs projets démarrés fin 2023 (Projet ARCAB/ADEME, Projet CONNECTE/CASDAR)
- Le renouvellement de subventions issues du Cap filière légumes (Accompagnements techniques individuels, Actions de Transfert) dont le financement avait été interrompu en 2023.

A noter : les subventions d'animation de la DRAAF et du Conseil Régional représentent à elles deux 622 036 € soit 74,34% de l'ensemble des subventions d'exploitation et 48,66% de l'ensemble des produits de l'association

Ventes de prestations de services: 356 428 €

Ces produits sont composés à 48,7 % de formations et à 51,3% d'autres prestations.

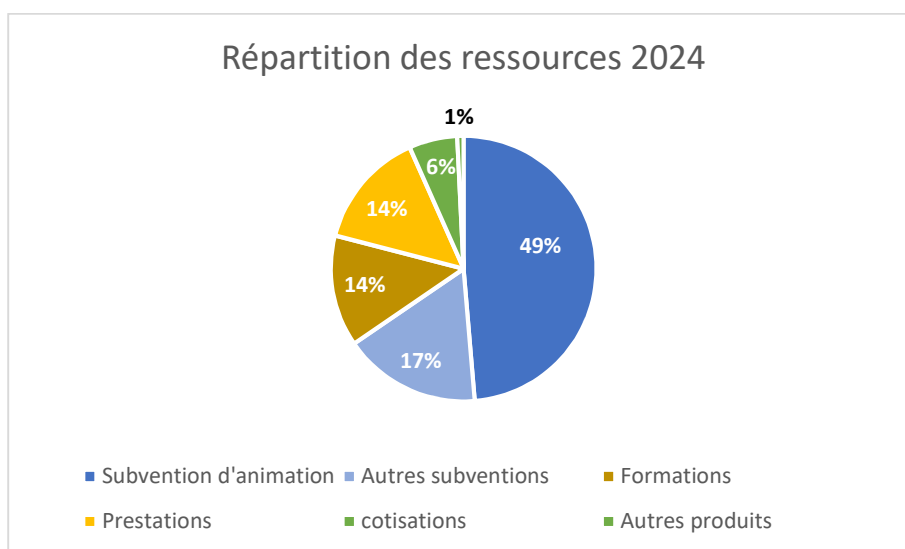
Ce type de produit est également en progression mais dans une proportion plus modeste (+ 12 817 € et + 3,73 €), cette augmentation concerne exclusivement les formations (+ 12463 € et +7,7%) alors que les autres prestations restent quasiment stables.

Cotisations : 75 248 €)

Les cotisations sont en légère baisse (-2789 €, -3,57%) ce recul s'explique par la situation économique difficile d'un certain nombre d'adhérents.

Produits exceptionnels : 14 147 €

Une forte augmentation (+5892 €, +77%) liée principalement à la régulation de subventions sous estimées lors de l'exercice 2023.



NATURE ET EVOLUTION DES CHARGES

Les charges de personnels (y compris taxe sur salaire) : 810 242 €

Elles sont en légère progression (+6551 € et +1%) par rapport à 2023

Une augmentation de la masse salariale brute (+27 K€ et +5%) principalement liée à la création d'un poste à temps partiel sur le suivi administratif des formations.

Des variations négatives sur les provisions pour congés payés et sur salaires qui expliquent la quasi stabilité du total des charges de personnel.

Des provisions pour indemnités de rupture conventionnelle (15 K € et pour départ en retraite 3K €)

Les charges de personnel représentent 64,31% des charges de l'association

Les charges d'exploitation : 388 715 €

Les charges d'exploitation sont en hausse de 71008 € et 22.35 % par rapport à 2023,

Cette augmentation est principalement due à la mise en œuvre des dépenses de prestations de communication liées à l'appel à projet Bio Réflexe de l'Agence Bio (45K€)

On note également une forte augmentation

- des prestations agriculture pour 11 K € liées à l'implication et à la refacturation des GABS à Bio Centre les projets d'Intact Régénérative (prestations pour l'entreprise) et Agir sur l'eau 2024 (Agence de l'Eau Loire Bretagne).
- Des prestations liées à l'organisation de formations supplémentaires (refacturation des GAB et facturation des intervenants extérieurs : +10 K €)
- Des frais de réception +5K € liés engendrés par l'organisation du festival maraichage

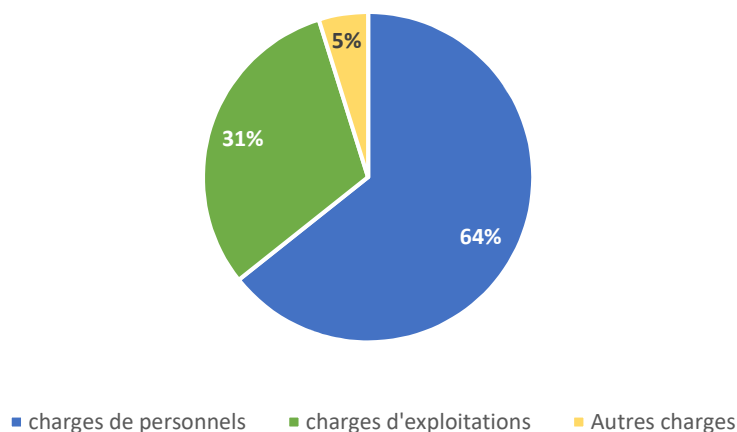
Les charges Exceptionnelles : 26031 €

Elles sont en forte progression de 7848 € et de 43% compte tenu de frais d'avocat mobilisé en 2024 dans un contentieux prud'hommal avec un ancien salarié.

Dotation aux amortissements : 7744 €

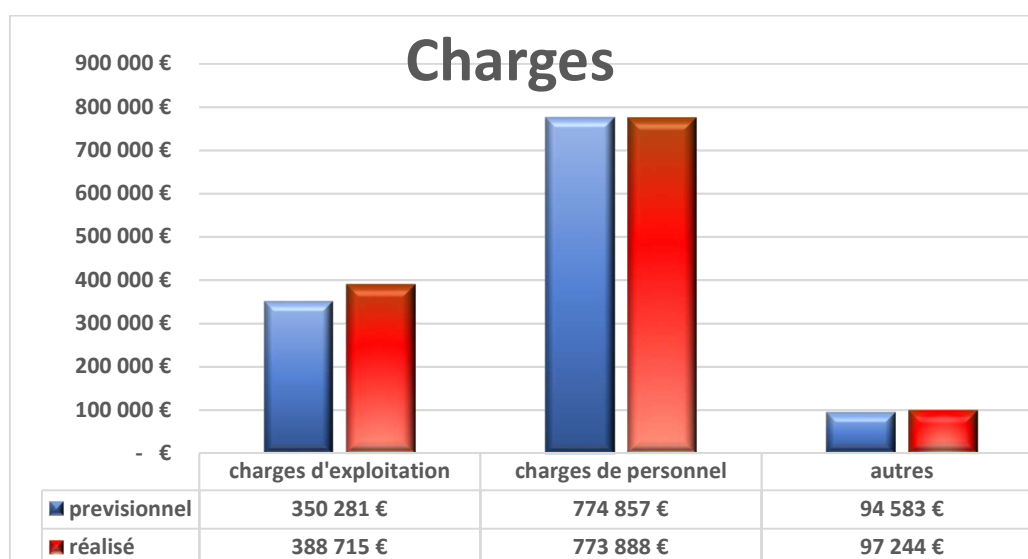
Une augmentation de 2780 € et 56 % due à la nécessité de renouveler une partie du parc informatique.

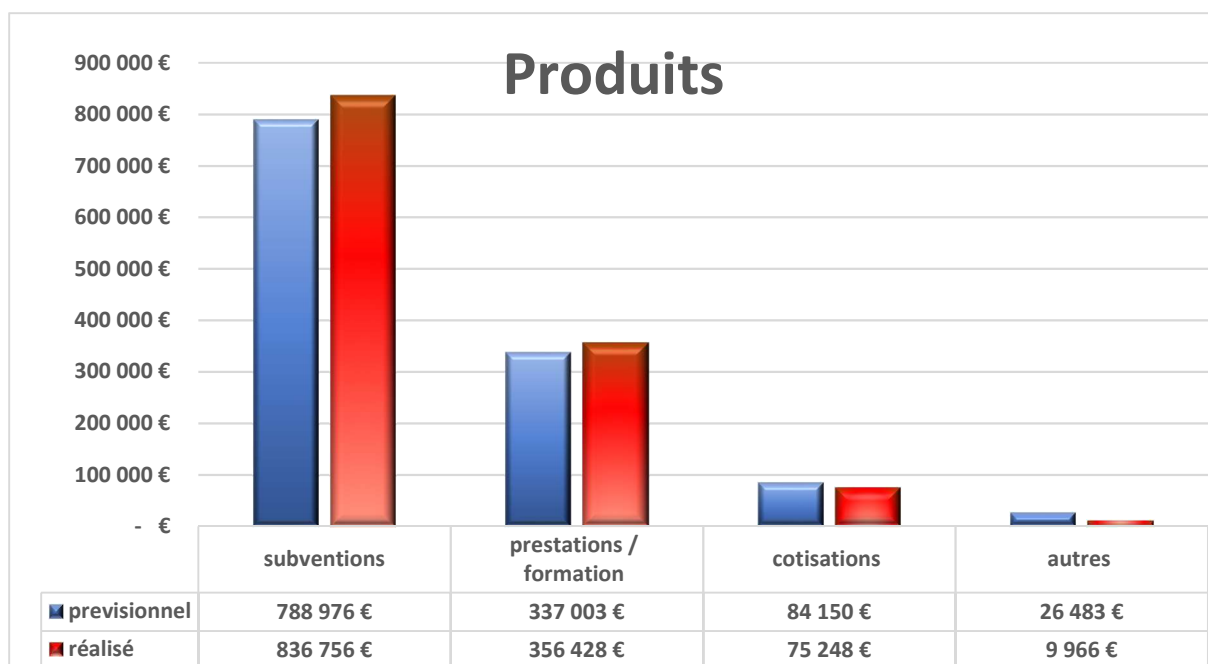
Répartition des charges 2024



COMPARATIF PREVISIONNEL ET REALISE 2024

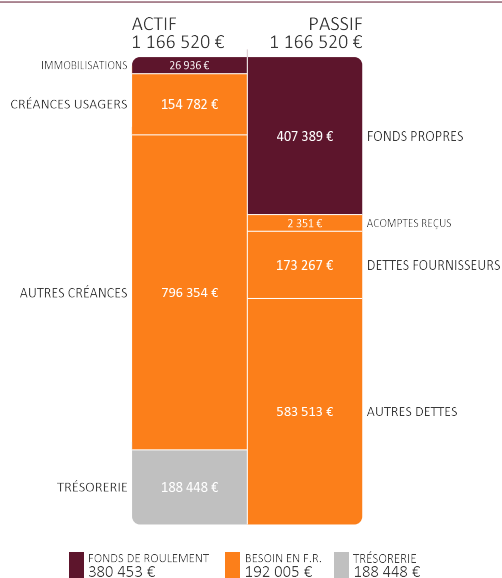
In fine et compte des éléments indiqués ci-dessus, le budget réalisé 2024 est légèrement supérieur (+4,6%) au prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale.



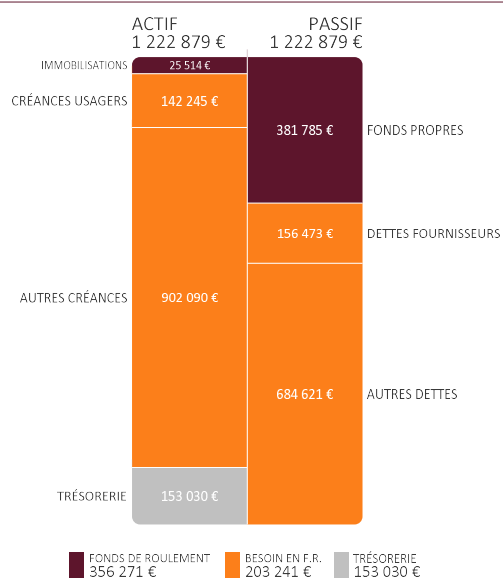


BILAN 2024

Bilan au 31/12/2024



Bilan au 31/12/2023



Le bilan 2024 fait apparaître :

- Une augmentation des fonds propres de l'association
- Une amélioration de la trésorerie de l'association au 31 décembre
- Une légère réduction des dettes et des créances dont le volume reste néanmoins important. Ce dernier est lié

- En créance aux délais de perception des subventions (ces dernières représentent 96% des autres créances à percevoir)
- En dette, aux dettes sociales et fiscales à régler et aux produits constatés d'avance qui représentent 28 % des autres dettes. Les produits constatés d'avance correspondent aux sommes restant à justifier sur les conventions déjà octroyées par la période postérieure en 31 décembre 2024